

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération
n° 2009.05.099**

**ORU Basseau Grande
Garenne :
participation à la
réalisation d'un relevé
de géomètre sous
maîtrise d'ouvrage
d'Angoulême :
avenant n° 1**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ORU BASSEAU GRANDE GARENNE : PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN RELEVÉ DE
GEOMETRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE D'ANGOULEME : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 486 du 20 décembre 2007, la ComAGA a approuvé la convention pluriannuelle relative à l'ORU du quartier de Basseau Grande Garenne à Angoulême et a autorisé le Président à signer la convention pluriannuelle 2008-2012 avec l'ANRU.

Par délibération n° 41 du 28 février 2008, le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une participation de 30 000 € à la ville d'Angoulême pour la réalisation d'un relevé de géomètre sur le quartier de Basseau Grande Garenne.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention signée avec la ville d'Angoulême à la suite de retards intervenus dans les délais d'exécution.

Ainsi, l'article 6 relatif aux délais de réalisation et de validité de l'aide est modifié, pour une prorogation des délais jusqu'au 15 novembre 2012.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention avec la ville d'Angoulême pour la participation financière de la ComAGA au relevé de géomètre sur le quartier de Basseau Grande Garenne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juin 2009	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2009